La Feuille des Bertranges

#06

AVRIL 2022

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES | **LESBERTRANGES.FR**

Crédit photo : ©Charlène JORANDON

PAGE 4
Le CLE, la clé de l'emploi en Bertranges !

PAGE 6
Dossier : Le développement du tourisme en Bertranges

PAGE 12
Portraits d'Associations

Terre des possibles

Découvrez tous les projets touristiques en cours et à venir

Itinérance, signalétique, aménagement...

La continuité des animations malgré le COVID

En parallèle de l'épidémie de coronavirus (Covid 19), la Communauté de Communes Les Bertranges a fait son maximum pour continuer à animer autant que possible son territoire durant les deux dernières années.

Toujours en respectant les consignes sanitaires en vigueur, les acteurs et les communes des Bertranges se sont mobilisés pour vous proposer des animations en toute sécurité, comme ici, lors des Journées Européennes du Patrimoine au Château de la Chaussade à Guérigny.

Les activités de plein air se sont développées et, l'année dernière, un bon nombre de premières fois ont eu lieu dans le territoire : première journée dédiée à Achille Millien à Beaumont-la-Ferrière ou encore une balade contée nocturne en forêt.

Des animations que la Communauté de Communes a à coeur de poursuivre cette année encore.

Plus d'informations en page 5

L'ÉDITO

CLAUDE BALAND

Président de la Communauté
de Communes Les Bertranges

Convaincu des nombreux atouts de notre territoire, nous nous devons d'œuvrer pour la vitalité et l'attractivité de notre bassin de vie dans son ensemble.

En effet, la mise en oeuvre de nos actions économiques, touristiques ou encore sociales a un retentissement sur le territoire des Bertranges : c'est une source de richesses, d'emplois directs ou induits, et cela attire de nouveaux habitants.

Pour cette année 2022, la construction du budget a été difficile. En effet, les élus ont à nouveau fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité et les dotations versées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement) sont, rappelons-le, parmi les plus faibles du département (12€/habitant contre 56€ en moyenne pour les EPCI de la Nièvre).

Néanmoins, les élus ont voulu renforcer l'attractivité économique et touristique de notre territoire.

En matière de développement économique par exemple, la Communauté de Communes continuera d'apporter son soutien aux artisans, commerçants et porteurs de projets du territoire au travers des fonds de soutien qu'elle a mis en place en complément des aides régionales.

L'attractivité des entreprises est également la priorité des élus, qui souhaitent lancer un programme de réhabilitation de la Zone Industrielle de Villemenant à Guérigny, pour améliorer les conditions des entreprises présentes et accueillir de nouvelles structures.

Dans le cadre de la promotion du tourisme, levier économique important pour notre territoire, les études ont permis de faire émerger des projets concrets destinés à accueillir les touristes et faire découvrir notre territoire : l'aménagement de sites au sein du massif des Bertranges, la mise en place de signalétique touristique (panneaux de signalisation) et la création d'un réseau cyclable.

Dans le domaine de l'action sociale, et dans un objectif d'harmonisation des services rendus aux usagers et d'adaptation aux besoins des jeunes parents, la Communauté de Communes réalise des travaux à Prémery pour transformer la halte-garderie en multi-accueil, permettant l'accueil des jeunes enfants, 5 jours par semaine.

Enfin, la Communauté de Communes entamera des travaux d'amélioration de l'École Intercommunale de Musique, Danse et Théâtre (Site de La Charité-sur-Loire) afin d'assurer l'accueil des usagers dans de meilleures conditions et poursuivra son programme de travaux de la voirie d'intérêt communautaire.

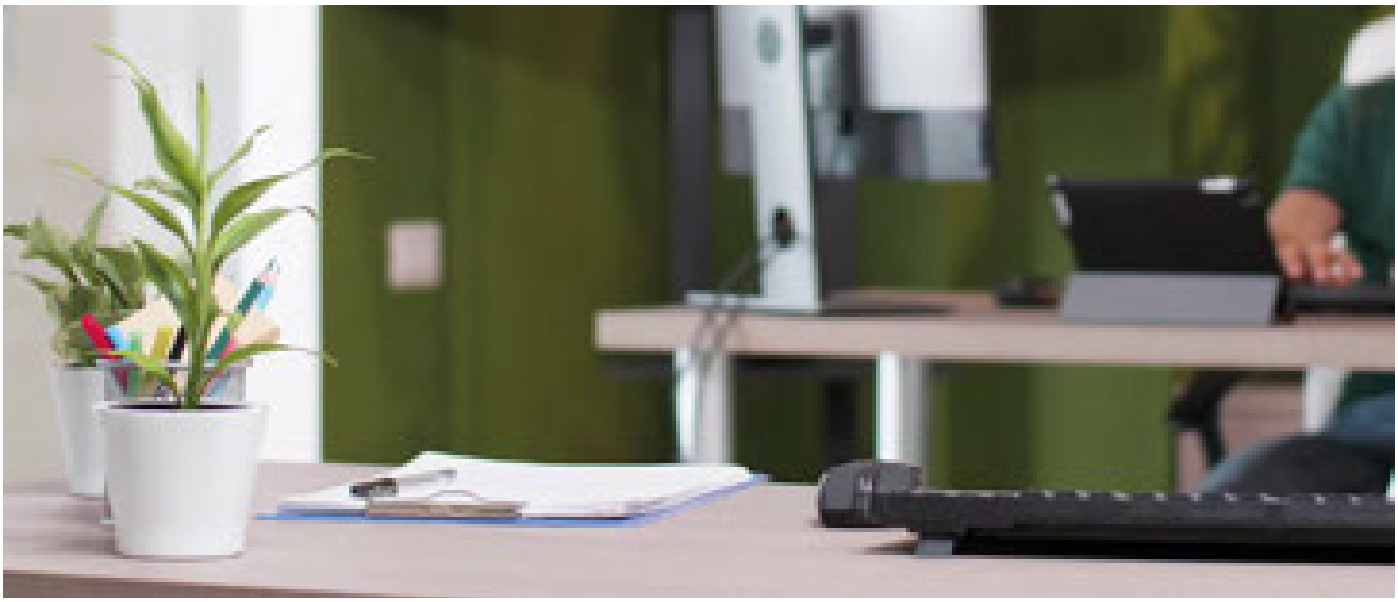

EXPÉRIMENTATION

Le CLE, la clé de l'emploi en Bertranges !

Depuis le mois de janvier 2022, la Communauté de Communes Les Bertranges a pris le pilotage du **C**omité **L**ocal pour l'**E**mploi, couramment surnommé le CLE, jusque-là porté par une association. Ce comité a un rôle central, en étroite collaboration avec l'Entreprise à But d'Emploi 58 (EBE 58), pour mettre en œuvre **l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)** sur un périmètre défini en 2016 (Arbourse, Arthel, Arzembouy, Champlemy, Dompierre-sur-Nièvre, Giry, Lurcy-le-Bourg, Montenoison, Moussy, Oulon, Prémery, Saint Bonnot et Sichamps).

Il s'agit d'une expérimentation visant à résorber le chômage de longue durée, pilotée au niveau national et déclinée sur des territoires habilités. Elle est fondée sur trois grands principes qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires car :

- **Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes**
- **Ce n'est pas le travail qui manque : un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser**
- **Ce n'est pas l'argent qui manque : la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi**

Le bassin de vie de Prémery et ses douze communes alentour font partie des 10 premiers territoires habilités par la loi du 19 février 2016 pour mettre en œuvre l'expérimentation. Ainsi, l'EBE 58 permet aujourd'hui à 100 personnes qui étaient privées d'emploi depuis plusieurs années, de travailler en CDI à temps choisi dans un domaine adapté à leurs souhaits d'activités et leurs compétences.

Le Comité Local pour l'Emploi, accompagné de partenaires du monde économique et social, a pour mission d'**identifier toutes les personnes privées durablement d'emploi du secteur**. Après l'identification des personnes qui se portent volontaires pour intégrer le projet TZCLD, le CLE leur propose un accompagnement vers un retour à l'emploi. Enfin, le Comité Local pour l'Emploi veille également à ce que les activités proposées par l'EBE 58 apportent de nouveaux services à la population et qu'elles ne fassent pas concurrence au tissu économique local.

Pour plus de renseignements à ce sujet, contactez les services de la Communauté de Communes au 03 86 37 79 43.

EN ACTU

UN ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

Depuis septembre 2021, les Conseillers Numériques France Services sont déployés sur le territoire des Bertranges. Céline MONZAT, Alexis TROUILLAS et Alain JULIEN vous accompagnent dans les bases du numérique.

De l'utilisation de la souris d'ordinateur à l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte, de la création d'une adresse email à l'installation d'application sur vos téléphones (Smartphone), les conseillers s'adaptent à la demande et aux besoins des personnes, dans le cadre d'atelier ou d'accompagnement individuel, toujours dans la convivialité.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter leur référent, Stéphane VALLÉ, au 06 32 73 57 32.

● TOURISME

Mon Village, Nos Pépites

Lorsqu'une dizaine de petites communes des Bertranges décident de renouer, main dans la main, avec le potentiel de leur territoire, ça dépote !

En 2019, plusieurs villages décident d'unir leurs forces pour se développer, améliorer le cadre de vie de leurs habitants et, surtout, valoriser les « pépites » faisant partie de leur patrimoine. Est né alors le projet **« Mon Village, Nos Pépites »** qui ne cesse de progresser grâce à l'engouement des communes, l'engagement de leurs élus et le soutien technique de la Communauté de Communes Les Bertranges.

En 2021, des recherches historiques ont été menées sur l'ensemble de ce territoire afin de créer des livrets touristiques pour accompagner les visiteurs lors de leur passage dans les villages que sont Arthel, Arzembouy, Champlemy, Dompierre-sur-Nièvre, Giry, Lurcy-le-Bourg, Montenoison, Moussy, Oulon et Saint-Bonnot.

Grâce à ces guides de visite, les habitants redécouvrent leur identité et l'histoire du lieu qui les a vu grandir. Pour les randonneurs, c'est l'occasion de parcourir des villages dotés d'un patrimoine insoupçonné, dont les légendes gardent le mystère planant de ce paysage pittoresque.

Entre châteaux, rivières et petits cours d'eau vallonnant ces villages, de la présence – jadis – des Romains aux grandes heures de Mahaut de Courtenay à Montenoison, en passant par l'histoire du flottage du bois et des différentes batailles de la guerre de Cent Ans ayant eu cours dans les Bertranges, ces livrets content les vies animées de ce territoire qui peut désormais porter fièrement sa voix dans la Nièvre.

Le dimanche 3 avril 2022, à l'étape finale de la course Nevers-Montenoison, parmi un marché de producteurs installés en haut de la butte, la grande inauguration de ce beau projet a eu lieu lors d'un moment convivial.

ENACTU

DES ANIMATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Nous vous en parlions en page 2, nous vous en disons un peu plus ici. Cette année, la Communauté de Communes organise à nouveau des animations sur l'ensemble de son territoire.

Par exemple, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité dont la Communauté de Communes Les Bertranges est lauréate, retrouvez tous les mois des sorties natures, expositions, conférences ou encore ciné-débats.

Vous aurez également l'occasion de profiter « d'apéro » en tout genre, de balades contées, de spectacles, de festivals, de contes étoilés...

Pour ne rien manquer, abonnez-vous à la lettre d'information numérique « La Feuille 2.0 » depuis le site internet de votre intercommunalité : lesbertranges.fr et suivez toutes les actualités sur l'application IntraMuros et/ou sur les réseaux sociaux !

● ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC des Bertranges évolue !

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2022, LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES EST ENTRÉ DANS UNE NOUVELLE PHASE.

Vers une relation périodique avec les usagers de l'assainissement non collectif

Le diagnostic initial de l'ensemble des installations du territoire est dorénavant terminé. Dès lors, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) s'est donné les moyens d'engager le contrôle périodique de ces installations par le recrutement d'un Technicien d'Assainissement Non Collectif. Ce contrôle sera l'occasion de vérifier, dans la durée, le maintien en état de chaque installation, de s'assurer de son entretien, de conseiller et de proposer les travaux adéquats si nécessaire. Cette prestation est la garantie d'un suivi régulier et pertinent sans parti pris. Fort des services proposés (diagnostic, entretien, conseil), le SPANC est à vos côtés, un service offrant tous les outils garantissant une très bonne préservation de l'environnement et de la qualité du milieu aquatique.

Des services pour les usagers et pour la protection de leur environnement

Le SPANC n'est pas seulement un organisme de contrôle. Il est également le garant de la protection de l'environnement sur notre territoire de par sa connaissance du milieu naturel et de l'incidence de chaque installation sur ce milieu. Au fil du temps, il a mis à disposition de l'ensemble des propriétaires des compétences et des moyens qui leur permettent le suivi et l'entretien de leur assainissement individuel. De la conception à la réalisation, du diagnostic à l'entretien courant, le SPANC dispose de tout le panel des prestations pour garantir un bon fonctionnement des assainissements non collectifs. L'assainissement non collectif devant rester un assainissement à part entière et une alternative pérenne au tout collectif, le SPANC se doit d'être un service performant et complet, au service de tous, dans un souci permanent de la protection de l'environnement.

RAPPEL DES SERVICES DU SPANC	Diagnostics des installations existantes (contrôle périodique ou vente)	Vérification de la conception des installations neuves (type de filière, dimensionnement)
Suivi des travaux de réalisation	Service entretien et vidange avec un prestataire extérieur	Conseil à l'usager pour toutes questions concernant l'assainissement non collectif

LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME EN BERTRANGES

Avant même la fusion des intercommunalités, les élus avaient travaillé dès 2016 sur la définition d'un projet touristique commun, fer de lance du développement du territoire.

En 2017, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a rendu obligatoire le transfert de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme » aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ainsi, elle inclut l'accueil et l'information des touristes, la coordination des interventions des divers partenaires du tourisme local et la promotion touristique du territoire (missions portées aujourd'hui par l'Office de Tourisme Intercommunal). S'y ajoute l'élaboration de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique (mission portée par le Service Développement Touristique de la Communauté de Communes).

La Communauté de Communes a aussi participé aux opérations « Bons solidaires de la Nièvre » et « Essayez la Nièvre » pilotées par Nièvre Attractive. Au cours des deux dernières années d'Essayez la Nièvre, 17 familles ont bénéficié d'une semaine d'hébergement offerte par la CCLB et le dispositif a été l'objet d'une couverture médiatique très importante : 8 émissions TV, 5 émissions radio et plus de 15 articles de presse à l'échelle nationale.

La stratégie touristique de la Communauté de Communes

Accompagnée par l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre (aujourd'hui Nièvre Attractive) la Communauté de Communes a produit, avec les acteurs locaux du tourisme, un diagnostic transversal et partagé de l'offre touristique : **Le plan de Croissance Touristique**. Ce travail a débouché sur l'élaboration d'un plan d'actions présenté en juillet 2018 qui comprend 19 actions reparties sur 4 axes. La Communauté de Communes doit assurer le pilotage de 11 de ces 19 actions (les actions restantes sont de la compétence de l'Office de Tourisme, des Communes ou bien de porteurs privés).

La mise en œuvre de ce plan d'actions a débuté en juin 2019 par la création du poste de chargé(e) de développement touristique. Depuis, les 11 actions portées par la CCLB sont soit achevées, soit en cours de réalisation.

QUELQUES EXEMPLES :

Une **étude de programmation et développement touristique de la Forêt des Bertranges** a été réalisée pour donner de la cohérence, générer une vision partagée du développement de la forêt et pour construire un programme d'investissement à haute valeur ajoutée (patrimoniale, économique et culturelle). Quatre actions préconisées par cette étude sont en cours.

Une démarche innovante en milieu rural **« Mon village, nos pépites »** a été créée pour impulser une opération collective de revitalisation des petits villages et hameaux. Cette action permet aux villages d'être accompagnés et de profiter d'un effet levier de développement et d'attractivité, touchant donc l'économie du tourisme. Dans le cadre de ce dispositif, une étude sur les marqueurs identitaires, architecturaux, urbains et paysagers de 11 communes du Nord-Est du territoire est terminée et a abouti sur des actions. Plusieurs actions ont été priorisées par les 9 communes adhérentes au dispositif et sont déjà en cours, telles que : la sécurisation, la protection et l'aménagement des «petits milieux» (mares communales par exemple), la valorisation du patrimoine avec la création d'un document touristique et de guides de visites individuels de chaque commune, l'aménagement du mobilier urbain, le développement des connexions intervillages et la transformation des espaces publics.

Des **points wifi gratuits** ont été installés à Champlemy, Prémery et Guérigny pour permettre la connectivité dans les lieux publics, les lieux de passage ou de rassemblement de la population locale et des visiteurs touristiques.

Des **bornes touristiques interactives** ont été installées à Prémery et à Guérigny pour renseigner et recommander les points d'intérêt, les services et les prestations touristiques du territoire. Ces bornes sont dotées d'un portail d'accueil, d'informations et de recommandations et animées par un conseiller touristique numérique intelligent, interrogeable en langage naturel.

Un **fonds d'aide à l'hébergement touristique** a été créé et plusieurs projets de création d'hébergement touristique ont été accompagnés.

Une opération pilote sous-forme d'un **évènementiel pour les résidents secondaires** a été réalisée. L'objectif étant de créer une base de contacts de résidents secondaires volontaires pour être des ambassadeurs du territoire et de la destination Nièvre en Bourgogne.

LE PLAN PLURIANNUEL TOURISTIQUE DES BERTRANGES

La stratégie de développement touristique de la Communauté de Communes se poursuit avec la réalisation d'une programmation pluriannuelle basée sur les préconisations des 3 études touristiques structurantes sur le territoire.

Étude sur le développement de l'offre touristique et l'hébergement en forêt des Bertranges

Cette étude explore les possibilités de la mise en tourisme de la forêt comme une partie intégrante du développement touristique du territoire. Cette offre doit être adaptée à la clientèle potentielle en tenant compte de ses besoins, comportements et modes de consommation. Cela implique :

- de garantir les conditions d'un séjour et donc une offre d'hébergements adaptée
- de qualifier et quantifier cette offre d'hébergements pour pouvoir commercialiser le territoire auprès de cette clientèle
- de répondre aux valeurs et expériences attendues par les futures clientèles : la future clientèle : expérience, éthicité, bien être, cadre de vie, etc.
- d'innover et de différencier le territoire face aux offres concurrentes

Création d'un schéma d'itinérance à vélo

Ce projet concerne la création d'un réseau cyclable desservant les communes et sites touristiques du territoire en lien avec les recommandations des autres études. Il comporte un total de 331 Km cumulés.

Sous forme d'un maillage varié, de qualité, sécurisé, cohérent et équilibré, la Communauté de Communes prévoit la création de différents circuits avec une connexion des principaux itinéraires structurants : véloroute Saint-Jacques à vélo et sa variante par Guérigny ainsi que à La Loire à vélo. Il permettra de **traverser le territoire en itinérance** tout en valorisant ses richesses (patrimoine culturel, paysage, agriculture, faune...).

Ce travail prend également en compte les possibilités de jonction avec les territoires limitrophes et aborde la mobilité infra-territoriale via une approche touristique et de loisirs.

La création des services complémentaires comme le stationnement des vélos, la location de vélos à assistance électrique et des outils de promotion sont également prévus.

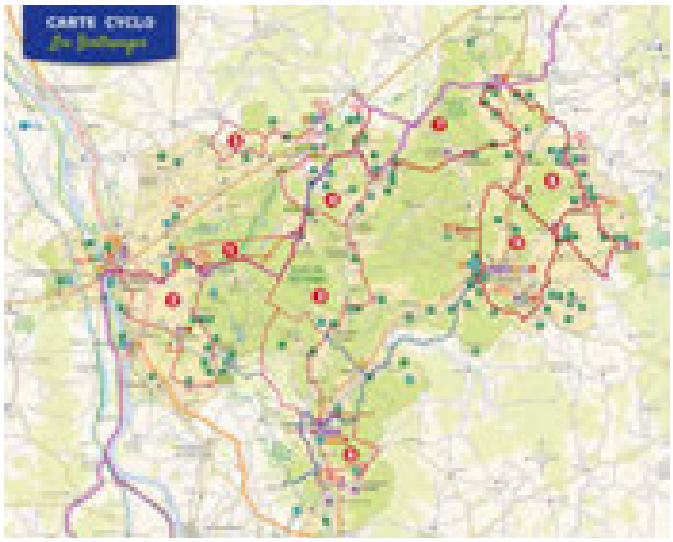

Elaboration d'un schéma de mobilier et signalétique identitaire

L'objectif de ce projet est la **mise en récit du territoire** au travers d'une signalétique touristique harmonisée. Créer un **territoire facilement reconnaissable** par son identité portée par cette signalétique. Pour se faire, les habitants, acteurs, socioprofessionnels et les élus de toutes les communes du territoire ont été sollicités tout le long du processus à travers des ateliers de co-construction ou des enquêtes.

Bien plus qu'imaginer la localisation et la thématisation des nouveaux itinéraires avec des successions de panneaux, cette réflexion se focalise sur la question de « l'expérience de visite » : **découverte ou redécouverte du territoire en passant par son massif forestier.** Une expérience conçue pour différentes typologies d'acteurs : cyclistes (issu de la Loire à Vélo), résidents occasionnels arrivant par le train, touristes de passage, résidents du territoire (et au-delà) recherchant une « respiration de nature » à proximité...

Comme résultat de ce processus de co-construction, une ligne de signalétique a été développée et une stratégie de déploiement est prévue avec plusieurs objectifs :

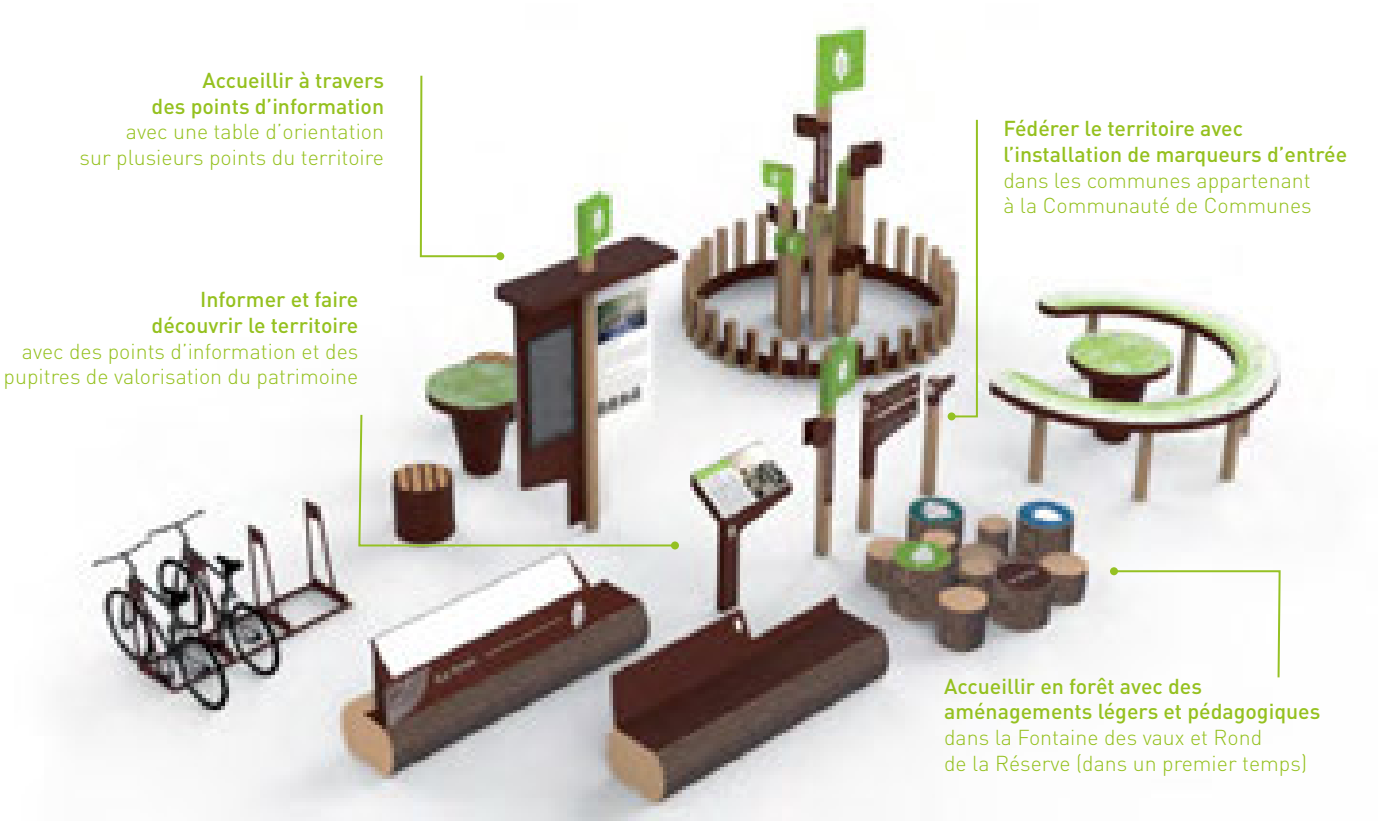

Le Service Promotion du Tourisme en quelques chiffres, 3 ans après sa création

5
études touristiques
structurantes réalisées

2
bornes touristiques
interactives installées

1
fonds de soutien
à l'hébergement touristique

17
familles accueillies
lors de l'opération essayez la Nièvre
1 semaine de vacances offerte
4 familles installées sur le territoire et
2 recherches actives suite à l'opération

92km
parcourus à vélo
pour la création du SJC à vélo entre La Charité et Vézelay (projet porté par le Comité Départemental de la Nièvre)

11
communes accompagnées
par l'opération Mon village, nos pépites. **8 actions** en cours de réalisation

3
points wifi gratuit
pour les touristes et les locaux

6
animations gratuites
2 en 2021 (avec la participation de plus de 100 personnes) et **4 animations** prévues en 2022

16
nouveaux panneaux de départ
de randonnée pédestre créés en collaboration avec l'Office de Tourisme Intercommunal

1
schéma d'accueil
au public en Forêt des Bertranges avec l'Office National de Forêts (en cours)

100% des actions préconisées par le **Plan Croissance Tourisme** avec un portage intercommunautaire sont achevées ou en cours.

PRINCIPAUX POSTES D'INVESTISSEMENTS 2022

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
(Fonds de soutien, immobilier d'entreprises, aménagements des zones d'activités)

450 000 €

TOURISME
(Études, implantation réseau cyclable, valorisation du massif, signalétique)

185 000 €

PETITE ENFANCE
(Site de Prémery)

430 000 €

DÉCHETS MÉNAGERS
(Étanchéification de la déchèterie de Sichamps, nouvelle benne ordures ménagères, signalétique, petits équipements, etc.)

550 000 €

NUMÉRIQUE
(Poursuite des travaux initiés THD et Fibre Optique)

326 000 €

TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS
(Bâtiments intercommunaux dont le siège de La Charité-sur-Loire et la Maison des Services de Prémery)

134 000 €

CULTURE
(Travaux de réhabilitation de l'École de Musique, Danse et Théâtre Les Bertranges)

186 000 €

VOIRIE INTERCOMMUNALE
(Programme d'intervention voirie, routes forestières et place de l'Église de Prémery)

1 066 000 €

LE BUDGET 2022 EN CHIFFRES

Les élus ont adopté le budget 2022 lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2022. Il exprime les projets de développement établis dans une stratégie pluriannuelle ainsi que la mise en œuvre des compétences de l'intercommunalité dans les limites financières exposées.

Les impôts et taxes locales restent les principales recettes du budget de la Communauté de Communes, bien qu'elle fonctionne également avec des fonds propres, des dotations de l'État, (DGF - Dotation Générale de Fonctionnement) des subventions et, éventuellement, des emprunts.

LE BUDGET PRINCIPAL DE FONCTIONNEMENT

Les deux graphiques ci-dessous représentent la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget principal prévues pour l'année 2022. Pour plus d'informations, sachez que le budget de votre intercommunalité est un document public, consultable sur simple demande à l'accueil de votre Communauté de Communes.

RÉPARTITION DES **DÉPENSES** DE FONCTIONNEMENT 2022

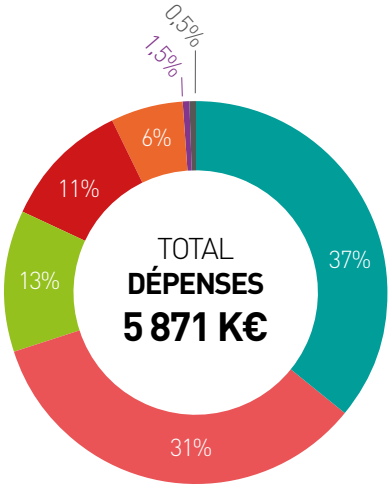

Charges de personnel et frais assimilés
2 187 K€

Subventions, contributions
1 812 K€

Opération d'ordres entre sections + dotations d'amortissements, virements...
791 K€

Charges à caractère général
643 K€

Atténuation de produits
361 K€

Charges financières
56 K€

Charges exceptionnelles
19 K€

RÉPARTITION DES **RECETTES** DE FONCTIONNEMENT 2022

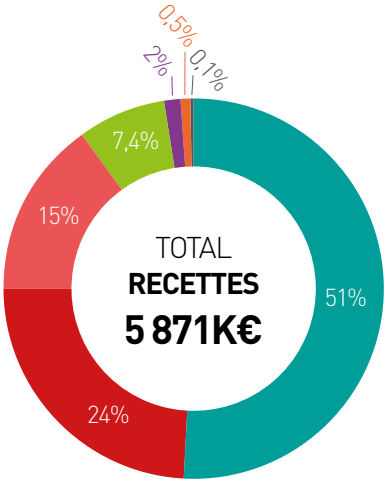

Impôts et taxes
3 000 K€

Produits de services
1 386 K€

Dotations et participations
878 K€

Excèdent de fonctionnement reporté
441 K€

Autres produits de gestion courante et atténuation de charges
120 K€

Opération d'ordres entre sections
40 K€

Produits exceptionnels
5 K€

LES BUDGETS ANNEXES

Votre Communauté de Communes gère 5 budgets : le budget principal d'une part, et 4 budgets annexes d'autre part. Ces derniers relèvent d'une régie disposant de la seule autonomie financière. Ils vous sont présentés de manière globale, **investissement et fonctionnement compris.**

DÉCHETS MÉNAGERS

3 606 802 €

FOCUS SUR LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

ÉLIMINATION DES DECHETS MENAGERS

1 252 K€

Traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, des déchets de déchèterie, etc.

CHARGES DE PERSONNELS

901 K€

24 personnes travaillant pour votre service

CHARGES À CARACTÈRES GÉNÉRAL

580 K€

Matériels roulants, carburants, extension des consignes de tri, etc.

ZONE D'ACTIVITÉS

206 000 €

Gestion immobilière de la ZA

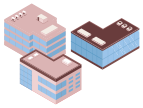

BASSIN VERSANT DES NIÈVRES

370 000 €

Fonctionnement et travaux de restauration

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

90 000 €

Assujetti à une redevance particulière

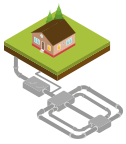

Portraits d'associations

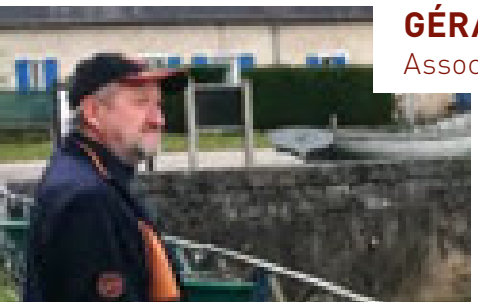

GÉRARD GUITTON

Association agréée de Pêche et de Protection du Milieu aquatique « Le Garbot »

Nivernais, né à Cosne-sur-Loire, Gérard GUITTON est passionné de pêche depuis son enfance. À côté de son métier de compositeur-typographe au Journal du Centre, il s'engage très rapidement à l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) « Le Garbot » de Guérigny. De 1979 à nos jours, Gérard GUITTON s'est toujours positionné au sein du bureau de l'association. Il aura été secrétaire jusqu'en 1987, où il passe trésorier pendant 19 ans. En 2006, il devient vice-président pour ensuite devenir président en 2010.

La CCLB a eu l'occasion d'échanger avec Gérard Guitton, président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique « Le Garbot ». Retour sur la création, les missions et la vie de cette association nature emblématique du territoire guérignois.

CCLB : Pour commencer, pouvez-vous nous dire depuis combien de temps cette association existe et comment elle fonctionne ?

G.G. : Notre association existe depuis 1904. Cette année, nous sommes 445 adhérents dont une quinzaine de bénévoles engagés (qui font partie du conseil d'administration) qui prennent les décisions appropriées. Point de vue budget, nous vivons principalement de la vente des cartes de pêche. Bien sûr, tout ne nous revient pas : une partie est reversée à la Fédération nationale de pêche, à la Fédération départementale, sans oublier la redevance à l'Agence de bassin. Nous sommes sous la tutelle de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de la Fédération de Pêche de la Nièvre. De plus, nous recevons des aides de la commune (subvention) et de la fédération (allocation et subventions) pour l'organisation de concours de pêche, forum et tout ce qui peut faire la promotion de la pêche.

CCLB : Quelles sont les missions de votre association ?

G.G. : J'aime à dire que nous sommes les surveillants de la pêche et nous faisons en sorte que la réglementation en vigueur soit respectée. Nous avons également pour missions principales les alevinages et l'entretien des berges qui prend aux bénévoles de 15 à 20 demi-journées par an en moyenne. Bien sûr, nous sommes en partenariat direct avec la municipalité et les services techniques de la commune de Guérigny.

Nous prônons la convivialité et le partage. Nous réalisons chaque année, en partenariat avec l'AAPPMA d'Urzy et la Fédération de Pêche, une sensibilisation à la pêche pour les jeunes en organisant un concours destiné aux moins de 12 ans. À chaque Forum des Associations, nous installons un simulateur de pêche qui rencontre un vif succès. L'objectif est bien d'initier les jeunes et les moins jeunes à la pêche. Et quand la fédération a besoin de bénévoles pour les vidanges d'étangs et les pêches électriques, les membres du conseil d'administration répondent toujours présents.

CCLB : Comment les personnes intéressées peuvent-elles adhérer au Garbot ?

G.G. : En prenant une carte de pêche chez nos dépositaires (Tabac-Maison de la Presse, Epicerie Proximarché, Café du Commerce) ou sur Internet, tout simplement ! Dans le Guide du Pêcheur se trouvent beaucoup d'informations sur les activités halieutiques. Et je suis toujours disponible :

pour me contacter, n'hésitez pas à m'appeler au 06 62 11 67 88 ou m'écrire par courriel à gerard.guitton58@gmail.com.

(de gauche à droite : Rita PETRELLI, Christine SCHWAB et Lién VO-HA

LIÉN VO-HA, RITA PETRELLI ET CHRISTINE SCHWAB

Les ponts des anciens abattoirs

Créée en 2013 à l'initiative de Lién VO-HA, l'association des Ponts des Anciens Abattoirs anime le site éponyme dans la mémoire du bourg de Prémery. Que ce soit des activités artistiques, culturelles ou numériques, ce lieu est devenu un espace collectif d'échanges autour des projets des acteurs locaux.

La CCLB a pu échanger avec 3 femmes de l'association. Fondatrice, présidente ou encore trésorière, elles font vivre l'association depuis plusieurs années. Retour sur la création, les activités et la vie de cette association devenue emblématique sur le bassin de vie de Prémery.

C.C.L.B Pour commencer, pouvez-vous nous dire comment s'est créé cette association ?

L.V-H : Quand je suis arrivée à Prémery en 1998, j'ai tout de suite eu beaucoup d'attrait pour ce site, les anciens abattoirs. Le lieu devait être abattu il y a une dizaine d'années et avec le soutien de la municipalité de l'époque, j'ai tout simplement voulu le sauver. Après 15 ans passés sur le bassin de vie de Prémery, je savais qu'il y a un nombre important de personnes qui font des choses et qui créent, beaucoup de richesses individuelles. Selon moi, il manquait « juste » un lieu pour le faire ensemble, un lieu où ce lien pouvait se faire ; un lieu inter-associatif, de vie. Alors nous avons créé une association et notre premier grand projet a été la restauration et la réhabilitation de ce patrimoine, grâce notamment à un fond de dotation et du mécénat.

CCLB : Pouvez-vous nous présenter les différentes activités que vous proposez ?

R.P : Sur ce site des anciens abattoirs, nous proposons des activités artistiques, culturelles et numériques. Artistiques dans un premier temps, car nous avons rénové toute une partie du site pour en faire des ateliers. Lièn est en résidence dans un des deux ateliers existants, pour son propre travail mais aussi des cours de laque végétale et un atelier dessin notamment, et l'autre est à disposition de Karim Soler, contrebassiste du trio Bug. Nous souhaiterions à l'avenir réhabiliter l'étage pour en faire une structure d'hébergement. Ensuite, nous avons les activités culturelles qui pour la plupart sont organisées dans l'ancien abattoir qui nous sert de salle de concert, de spectacle ; le plus souvent en été car, pour le moment, il n'y a pas de chauffage. Enfin, dans la maison, nous avons créé un lieu multi-activités qui sert principalement pour les ateliers numériques et des activités de petite taille (repair-café, projections-débats, ateliers d'écriture, salle de réunion, etc.)

CCLB : Comment pouvons-nous rejoindre votre association et connaître vos horaires d'ouverture ?

C.S : Nous faisons le maximum pour mettre à jour très régulièrement notre page Facebook : pontsdesabattoirs. Mais le mieux c'est de nous appeler ou nous écrire pour savoir notre programme : 03 86 23 92 11 ou au 06 43 94 06 17 ; par courriel : lesponts@protonmail.com. Nous sommes également présents dans chaque bulletin municipal et avons pour projet de créer notre propre site internet.

ALEXIS HUDON

Union Viticole des Côtes de La Charité

D'origine Québecoise, Alexis HUDON arrive en France en 2014. C'est deux ans plus tard qu'il se lance dans une formation en viticulture et œnologie au lycée d'Amboise. Pour des raisons personnelles, il s'installe dans la région de Bourges en 2017 et découvre les vins du Centre-Loire, à Sancerre dans un premier temps. Puis c'est en 2020 qu'Alexis HUDON a un coup de cœur pour le paysage des vignes à Chasnay et saisit l'occasion de reprendre 6 ha de vigne de Côtes de la Charité dans ce bourg des Bertranges.

La CCLB a eu l'occasion d'échanger avec Alexis HUDON, tout nouveau président élu de l'association de l'Union Viticole des Côtes de La Charité. Retour sur les particularités de cet IGP et la création et les projets de cette association de viticulteurs passionnés.

CCLB : Pour commencer, pouvez-vous nous raconter comment s'est créé cette union viticole ?

A.H. : Les fondateurs pourront mieux vous en parler que moi, comme Daniel PABION, mais le syndicat viticole a été créé officiellement le 10 décembre 1979. Et aujourd'hui, 42 ans plus tard, 15 domaines sont adhérents sur une vingtaine de producteurs de Côtes de La Charité. La raison de sa création, c'est surtout de recréer un vignoble des Coteaux Charitois qualitatif. Et les résultats ont été rapidement présents puisque le vignoble a obtenu en 1986 la dénomination de Vin de Pays des Côteaux Charitois (cela signifie que les conditions de production sont définies par décret). Et plus récemment, en 2011, la dénomination change et devient Indication Géographique Protégée (IGP) Côtes de La Charité.

CCLB : Quelle est la particularité de cet IGP local, parfois encore trop méconnu ?

A.H. : Pour moi, les Côtes de La Charité représentent un terroir très singulier que l'on ne retrouve pas sur les autres AOC (Appellation d'Origine Contrôlée). Nous appartenons aux vins du Centre-Loire par notre proximité avec le territoire ligérien, mais il faut bien comprendre que nous avons des terres qui ressemblent un peu plus à celles que l'on peut retrouver en Bourgogne (argilo calcaire, marnes blanche, etc). C'est cela qui nous permet de produire du Chardonnay et du Pinot Noir particulièrement mûr, et ce n'est pas forcément ce que l'on retrouve dans le secteur. Selon moi, c'est cette particularité de cépage et de sol qui nous permet de nous différencier. D'ailleurs, nous pouvons remercier les viticulteurs de Pouilly et de Sancerre qui, en devenant eux aussi producteurs de Côtes de La Charité, apportent une meilleure visibilité à notre IGP locale et à ses particularités. Au-delà de la qualité, le secteur viticole est aussi une question d'image et grâce au collectif du Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre-Loire, Les Côtes de La Charité sont de plus en plus traitées en égales, comme toutes les autres appellations.

CCLB : Quels sont vos projets pour l'année 2022 ?

A.H. : Au-delà d'avoir une meilleure production que l'année passée, qui reste l'objectif principal pour nous tous, notre priorité s'oriente vers la promotion de nos vins. Nous avons tout à gagner de nous faire connaître et nous souhaitons créer une dynamique autour de l'IGP et mieux nous faire connaître des locaux. Pour ce faire, nous allons faire une refonte du logo et de la charte graphique des Côtes de La Charité et refaire notre site internet afin qu'il devienne adaptable sur tout type d'écran (ce n'est pas le cas pour le moment). Nous souhaitons aussi réimprimer des dépliants pour améliorer notre présence dans les commerces locaux, créer des kakémonos Côtes de La Charité et retravailler nos plaques signalétiques.

Enfin, cette année sera marquée par un fort partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de Communes Les Bertranges. L'Union Viticole a décidé de devenir adhérent de l'Office de Tourisme en tant qu'association et de participer à un maximum d'événements organisés par la Communauté de Communes, comme les apéro' biodiv' par exemple.

« Royales, vous avez dit Royale... »

Qui dit Guérigny, dit Forges... Forges Royales bien sûr !

Mais connaissez-vous son histoire ? Si aujourd'hui, on désigne Guérigny comme la ville du siècle des Lumières en Nivernais, c'est la construction du site des Forges Royales, au XVIIIe siècle et de la nouvelle ville de Guérigny, qui lui vaut cette appellation de Cité des Forges Royales.

Mais, pour bien vous raconter cette histoire, nous devons parler de l'homme derrière cette manufacture : Pierre Babaud de La Chaussade (1706-1792). Ce sont les ressources locales qui l'amenèrent à développer ces forges, achetées par son beau-père. Elles deviendront l'une des plus importantes du pays au XVIIIe siècle. Car oui, à Guérigny, il y avait tout le nécessaire pour exploiter et développer des forges : des sols gorgés de minerais ferreux, des forêts (de chênes notamment) et des cours d'eau.

Avec ces richesses naturelles, Pierre Babaud de La Chaussade crée un véritable empire industriel avec comme client principal la Marine Royale et la Compagnie des Indes. Ancres, canons, boulets... tous les éléments « métalliques » nécessaires à la construction navale nationale étaient fabriqués ici, aux forges de Guérigny. C'est d'ailleurs, pour cette raison, qu'en 1755, elles reçoivent le titre honorifique de Forges Royales, alors qu'il s'agit encore d'une entreprise privée.

Pierre Babaud profite également de cette reconnaissance en étant anobli ! Le baron de Guérigny et de Villemenant s'attache tellement à sa ville qu'il conçoit l'architecture de la cité et bâtit une nouvelle église, des bâtiments publics et commerciaux, des logements ouvriers, etc.

Le roi Louis XVI lui achètera les Forges Royales qui deviennent alors propriétés d'Etat en 1781. Elles resteront en activité jusqu'en 1971, après avoir, durant plus de 200 ans, alimenté la Marine Royale puis Nationale.

Afin de ne pas oublier cette histoire incroyable, des anciens employés des forges fondent en 1975 l'association Les Amis du Vieux Guérigny. Soutenue par la municipalité, elle sauve certains bâtiments de la ruine en créant le Musée Forges et Marines. Situé au cœur du site des Forges Royales, ce musée est consacré à la métallurgie nivernaise et retrace l'histoire industrielle de Guérigny. Chaque année, il présente également une exposition thématique en lien avec la Marine ou avec l'Histoire de Guérigny.

Les Forges Royales, conjuguées avec le Château de la Chaussade, siège de l'établissement, constituent un ensemble exceptionnel de l'architecture du siècle des Lumières. Alors n'hésitez pas et venez découvrir ce patrimoine vivant qui abrite le théâtre des Forges Royales, la salle Olympe de Gouges et depuis peu, une centrale hydroélectrique.

OÙ S'INFORMER :

Commune de Guérigny
www.ville-guerigny.fr
03 86 90 78 50

Association Les Amis du Vieux Guérigny
www.museeforgesetmarines.fr
03 86 37 01 08

Office de Tourisme Intercommunal
www.lacharitesurloire-tourisme.com
03 86 69 15 06

Site du Château de la Chaussade
www.chateaudelachaussade.fr

LE SAVIEZ-VOUS ? :

Guérigny a, de par son patrimoine, obtenu en 2021 le label Cités de Caractère Bourgogne-Franche-Comté. Une distinction qui apporte une valorisation à toute cette histoire.

L'AGENDA **DE VOS ÉLUS**

CONSEILS **COMMUNAUTAIRES**

sous réserve des conditions sanitaires

jeudi 5 mai 2022 à 18h30, à Prémery
jeudi 30 juin 2022 à 18h30, à Champvoux

Retrouvez l'ensemble des comptes-rendus communautaires sur www.lesbertranges.fr

INTERCO

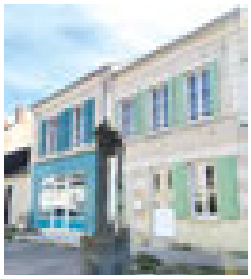

SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les horaires d'ouverture de l'accueil évoluent et s'adaptent aux besoins des usagers. Dorénavant, **les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30**

MAISON DES SERVICES DE PRÉMERY

Les bureaux de l'antenne de Prémery de la Communauté de Communes sont situés au 40-42 Route de Lurcy

Labellisés France Service, n'hésitez pas à y venir faire un tour **du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

EN**PRATIQUE**

CENTRES SOCIO-CULTURELS

La Charité-sur-Loire
Rue de la pépinière
Tél. 03 86 70 23 33
lapepiniereespacesocioculturel.fr

Guérigny
2 rue du Docteur Beaume
Tél. 03 86 60 43 60

Prémery
10 place de l'église
Tél. 03 86 68 11 30

LES DÉCHÈTERIES

La Charité-sur-Loire
Lundi et Mercredi
14h00 à 17h30

Mardi et vendredi
9h00 à 12h00

Jeudi et samedi
9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Sichamps
Lundi et mercredi
14h00 à 17h30

Mardi et vendredi
Fermée

Jeudi et samedi
9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LA CHARITÉ-SUR-LOIRE BERTRANGES – VAL DE NIÈVRES

Retrouvez l'accueil touristique des Bertranges à :

La Charité-sur-Loire
5 Place Sainte-Croix

Avril, mai, juin et septembre
9h30 à 12h30 et 14h00 à 18h00

Juillet et Août
9h30 à 12h30 et 14h00 à 18h30

Octobre, novembre, fin février et mars
mardi au samedi 10h00 à 12h00
et 14h00 à 17h00

Décembre à mi-février
permanence téléphonique :
mardi au vendredi 10h00 à 12h00
et 14h00 à 17h00
accueil touristique fermé au public
(fermeture des services pendant
les vacances de Noël)

Prémery
Cour du Château
Avril à octobre
lundi au samedi midi
10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Maison des services
Toute l'année
lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Guérigny
Site des Forges Royales
Fin mai – Juin – début septembre
mardi au samedi
15h00 à 18h00

Juillet – Août
mardi au samedi
10h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00

INFOS**PRATIQUES**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES
14 Avenue Henri Dunant
58400 La Charité-sur-Loire
Tél. 03 86 69 69 06

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi,
08h30 à 12h00 /
13h30 à 17h30

MAISON DES SERVICES DE PRÉMERY
40-42 Route de Lurcy
58700 Prémery
Tél : 03 86 37 79 43

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi,
08h30 à 12h00 /
13h30 à 17h00

accueil@lesbertranges.fr
www.lesbertranges.fr

La**Feuille**

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES |
www.lesbertranges.fr

Siège : Communauté de Communes Les Bertranges - 14, rue Henri Dunant 58400 La Charité-sur-Loire

Directeur de la publication : Claude Baland **| Rédacteur en Chef :** Claude Baland **| Rédaction :** Communauté de Communes Les Bertranges **| Conception & mise en page :** L'équipe Originis Cyril Toutain - Gautier Riva - Coralie Toureau - Romane Laithier **| Les crédits :** ©Communauté de Communes Les Bertranges - ©Charlène JORANDON - ©Ville de Guérigny - ©DCStudio - ©Juraj Varga de Pixabay - ©Astrid LEVITTE-MÜLLER, ©Les Vins Nature...boire au naturel - ©Office de Tourisme Intercommunal **Impression :** CIA Graphic. Imprimé en France à 11 000 exemplaires. Parution : Avril 2022.

Dans un souci de respect de la nature, «La Feuille des Bertranges» a choisi d'imprimer votre journal sur du papier Respecta Silk blanc 100% recyclé, respectant les principes de gestion FSC Recycled. De même l'imprimeur s'engage à respecter la norme Imprim'Vert qui garantit une gestion écologique des produits et une recherche permanente de solutions de développement durable des méthodes d'impression.

Organisé par

Les Bertranges
communauté de communes

* Le petit bonhomme a été réalisé par les adolescents de l'IME de la Charité-sur-Loire

Contes et Fleurettes

01•02 Octobre 2022 au plan d'eau de Prémery

Festival entre nature et culture • Rencontres et Ateliers

Marché de producteurs • Restauration • Bal

En partenariat avec la ville de Prémery

OFB

NIÈVRE le département

Commune de Prémery